

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle à distance du 5 avril 2023, à 18 h 30 Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

I.1. MOT DE BIENVENUE

Madame Louise Dostie, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres à cette assemblée générale virtuelle de la Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics.

La présidente de la Caisse madame Louise Dostie, agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation par Martine Levasseur, directrice générale, la secrétaire du conseil d'administration Justine Monette-Tremblay, Meagan Turpin, adjointe à la direction générale, Justine Monette-Tremblay, qui présentera le rapport du comité de mise en candidature ; une équipe de soutien; Julie Moisan, directrice développement des partenaires et communication, Emanuelle Leblanc, conseillère communication et vie associative, Audrey Létourneau, agente communication et vie associative seront aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

La présidente informe les membres que cette formule d'assemblée à distance permet de voter en direct sur certains sujets alors que pour d'autres sujets il y aura une période de votation en différé au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. La votation en différé porte sur la répartition des excédents annuels, sur le versement des ristournes ainsi que sur l'élection des membres au conseil d'administration.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Madame Dostie précise que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec ou;
- est une personne morale ou une société ou;
- est un membre réadmis membre de plein droit ou;
- qui fait partie du ou des groupes décrits dans les statuts.

I.2. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Il y a présentation d'une capsule vidéo introductive de monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT

2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Puisque l'assemblée est tenue à distance, la secrétaire présente les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

2.2. NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

Pour cette assemblée à distance, deux (2) scrutateurs (trices) doivent être nommés pour la votation en direct, ceux-ci agiront aussi comme scrutateurs (trices) pour la votation en différé, la présidente recommande :

- Madame Caroline Ferland, directrice Services aux membres et soutien aux ventes
- Madame Karina Audet, directrice développement de marché.

afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation qui sera utilisé. Elles seront responsables de s'assurer du bon déroulement du vote. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats du vote confidentiel.

---- propose d'adopter la recommandation et elle est appuyée par ----.

La proposition de nommer madame Caroline Ferland et madame Karina Audet comme scrutatrices est adoptée à l'unanimité.

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par madame Justine Monette-Tremblay, secrétaire du conseil d'administration.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
 - 4.1. Nomination des administrateurs.trices honoraires et ambassadeur.drice honoraire
 - 4.2. Tirage de la journée des proches aidants du 5 avril 2023
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
(vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Après la lecture de l'ordre du jour par le secrétaire, il est proposé par ---- et appuyé par ---- que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. La résolution est adoptée à la majorité.

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 21 AVRIL 2022

Madame Louise Dostie mentionne que ni la lecture complète et ni de résumé du procès-verbal de l'assemblée 2022, ne sera faite. Toutefois, celui-ci est disponible pour consultation sur le site Internet de la caisse.

Il est proposé par ----, et appuyé par ----, que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2022 soit approuvé tel que présenté. La résolution est adoptée à la majorité.

3. **RETOUR SUR L'ANNÉE 2022**

3.1. **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Madame Louise Dostie présente les membres du conseil d'administration. Elle présente par la suite une revue des principales réalisations de la dernière année, soit :

- Des résultats financiers positifs;
- Un leadership socioéconomique innovant
- Autonomie financière;
- Enjeux sociaux;
- Transformation numérique;
- Tous engagés pour la jeunesse
- Développement durable;
- Gouvernance de la caisse;
- Remerciements.

3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le conseil d'administration confirme qu'au cours de la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité des règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens ou de services à des personnes visées par le Code.

3.3. RAPPORT FINANCIER

Les résultats financiers de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2022 sont présentés par une capsule vidéo.

3.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Une capsule vidéo est visionnée et brosse un portrait de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu au cours de la dernière année.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une période de questions est donnée aux membres. Aucune question n'est posée.

4.1. NOMINATION DES ADMINISTRATEURS(TRICES) HONORAIRES ET AMBASSADEUR(DRICE) HONORAIRE

La présidente souligne les nominations de messieurs Jacques Bouchard, Vincent Fradette et Nicholas Pinel à titre d'administrateurs honoraires de la Caisse. Monsieur Serge Tourangeau à titre d'ambassadeur honoraire de la Caisse.

4.2. TIRAGE DE LA JOURNÉE DES PROCHES AIDANTS DU 5 AVRIL 2023

Des félicitations sont émises aux gagnants.

Chacun remporte une carte-cadeau de 150\$ chez Tout cuit, plats préparés livrés directement à votre porte.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

5.1. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Une capsule vidéo est diffusée pour présenter le versement des ristournes individuelles et à la communauté.

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (ristournes)

Il est précisé par la présidente, madame Louise Dostie, que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

Il y a présentation du scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration par madame Martine Levasseur, directrice générale.

Il est proposé par ---- et appuyé par ---- que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée.

5.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1. NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Madame Louise Dostie agit en tant que présidente d'élection, madame Justine Monette-Tremblay agit comme secrétaire d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse*. Ils sont tous deux appuyés par les deux scrutatrices qui ont été nommées en début d'assemblée, mesdames Karina Audet et Caroline Ferland.

5.2.2. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Justine Monette-Tremblay, présidente du comité de mise en candidature, fait le point sur les candidatures reçues, le nombre de postes à pourvoir ainsi que les détails du processus d'éligibilité fait par le comité.

5 postes à pourvoir :

- 4 postes pour le groupe A : communément appelé le groupe des fonctionnaires
- 1 poste pour le groupe B : communément appelé le groupe de la Société des alcools du Québec (S.A.Q.)

Le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : comptabilité, gestion des ressources humaines et en technologie de l'information;
- 2 femmes et 3 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- Des membres appartenant à tous les groupes d'âge;
- Au moins 2 personnes représentant le secteur de la Ville de Québec;
- Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle sont encouragées.

10 candidatures ont été reçues. Toutefois une candidature a été rejetée en raison du délai dépassé et 2 candidatures se sont désistées et ont été invitées à se présenter à l'AGA 2024. Donc 7 candidatures sont éligibles et les 2 groupes auront des élections.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.
Pour le groupe A :

Geoffroy Boucher proposé par ----
Jean-Bernard Marchand proposé par ----
Vincent Morissette proposé par ----
Junia Péan proposée par ----
Vanessa Tremblay-Gauthier proposée par ----

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.
Pour le groupe B :

Ludovic Venturelli-Rebeillon proposé par ----
Krystal Vernier proposée par ----

Un document de présentation de toutes ces personnes a été déposé sur le site Internet de la Caisse.

Votation en différé

5.3. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'élection informe les membres qu'ils auront à voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes);
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne;
- L'élection des administrateurs;
- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé en direct, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.
- Toute la documentation de référence sera également disponible sur le site Internet (accès aux rapports annuel et financier complets de même qu'à la revue annuelle 2021 qui met en valeur les réalisations de la Caisse);

- Deux moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires sont disponibles pour enregistrer les votes, peu importe le moyen utilisé. Il est également possible d'accéder à la votation par le biais du site Internet de la caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com;
- Pour être habiletés à voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Ces plateformes de votation permettront de confirmer que les membres répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit;
- Il y aura des messages automatisés pour les membres auxiliaires ou ceux qui ne seraient pas autorisés à voter.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

À compter du 5 avril à 20h04, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 9 avril. Seuls les membres de plein droit peuvent voter.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

Pour le partage des excédents, les propositions reçues sont conformes aux scénarios recommandés par votre conseil d'administration. Un vote « POUR » ces deux propositions s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables.

Toutefois, si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation. Si c'était le cas, voici les étapes qui en découleraient :

- Lorsque les résultats des votes seront publiés, une invitation sera faite à participer à la reprise de l'assemblée à une nouvelle date;
- Votre conseil d'administration et la direction générale prépareront de nouveaux scénarios de ristournes;
- Après la 2^e partie de l'assemblée, il y aura une nouvelle période de votation de 4 jours;
- À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée, à moins d'un vote négatif.

Annnonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

6. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de votation est ouverte dès la fin de l'assemblée et se termine le 9 avril à 23h59.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

95.15 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des administrateurs pour le groupe A

Les personnes suivantes sont élues :

- Jean-Bernard Marchand
- Vincent Morissette
- Junia Péan
- Vanessa Tremblay-Gauthier

Élection des administrateurs pour le groupe B

La personne suivante est élue :

- Krystel Vernier

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et rendus disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 12 avril 2023, à 11h22.



Présidente, Louise Dostie



Secrétaire, Justine Monette Tremblay